

Les danses traditionnelles haïtiennes, facteur de construction du social

(Point de vue historique) --

Conférence prononcée le 20 Septembre 2012 à la Fokal pour le ministère de la culture à l'occasion de la journée mondiale du patrimoine.

Je tiens tout d'abord à remercier le Ministère de la Culture de cette bonne initiative, M Kesler Bienaimé qui vient de m'introduire et vous tous ici présent. Je m'attends à un débat fructueux sur un sujet vraiment passionnant qui nous tient tous à cœur.

Je vais parler en tant que chercheur et musicien et non pas en tant que praticien des danses que je ne suis pas. Cette conférence est une réflexion sur nos danses traditionnelles dans ses rapports avec l'émergence, la constitution et la reconstruction du social. Vu l'ampleur du sujet et le temps imparti, je me limiterai surtout à l'aspect historique de la problématique.

L'idée du social et de sa construction, reconstruction

Est social tout rapport que les humains créent et entretiennent entre eux au cours de leurs activités. L'ensemble de ces rapports constitue la société.

« Ces rapports sont d'une infinité diversités [...] ils sont inscrits de manière tout à fait immanente dans l'activité des hommes-en-société... » [Robert Fossaert : La Société une théorie général, le Seuil page 17].

Cette causalité est par conséquent circulaire car :

*« La société est à la fois la **condition** omniprésente (cause matérielle) et le résultat continuellement reproduit de l'action sociale ». [...] « Elle se situe dès lors par rapport aux individus comme quelque chose qu'ils ne font jamais, mais qui existe seulement en vertu de leurs activités »* [Roy Bashkar cité par Véronique Havelange dans « Structure sociale et action cognitive », Théories de la complexité, Edition du Seuil p.387]

Vivre c'est entrer en relation avec d'autres, c'est aimer, apprendre, tuer, haïr, mourir,... ce faisant les humains engendrent et « fabriquent » le social. De là émergent spontanément des « objets sociaux » comme : l'école, l'entreprise, les voyages, les institutions, la famille, les classes sociales, les églises, les métiers, les partis politiques, les associations de malfaiteurs, les gouvernements, les nations, la communauté internationale, etc. Dans certaines circonstances, les hommes peuvent littéralement , mais sans le vouloir, reconstruire le social s'il est balbutiant (comme après des troubles socio-politiques, des émeutes de la faim ou au début de l'histoire d'un peuple), le régénérer quand il marque le pas ou quand ses membres sont traumatisées (comme après un tremblement de terre ou l'éruption d'un volcan, une grave défaite militaire -comme celle des japonais à la fin de la seconde guerre mondiale- une révolution ou un effondrement sociétal), le restituer totalement ou en partie quand une grande portion de la population vient à en être séparée par la force (comme dans le cas de la traite négrière) et le recréer symboliquement à partir de souvenirs disparates ou de données historiques et archéologiques

(comme dans le cas de la société des tainos après son extinction par suite de génocide), enfin on peut même essayer de l'anticiper comme le fait souvent un auteur de science-fiction.

La danse est un fait social, une activité des-hommes-en-société

La danse est une activité qui relie des musiciens, des danseurs et des spectateurs et en tant que telle est forgeuse de société. Elle est un lieu de performances musicales, d'expressions corporelles et gestuelles porteuses de messages et créatrices de synergie. Nos danses traditionnelles sont basées sur une rythmique particulière, ce rythme lui-même de par sa nature itérative et répétitive apprivoise et génère de l'énergie. Les rapports qui y émergent sont multiples : musiciens-musiciens, danseurs-danseurs, entre acteurs et spectateurs,... Il existe en Haïti une multitude de danses (traditionnelles ou non) remplissant des fonctions diverses telles que : le divertissement : danses de couples principalement, la religion: vodou-évangélique, la guerre : le *rara*, la transe et la possession : danse pour les *loa*, le sexe et le défoulement : le *gede*, carnaval- le *zokiki*, la prière, la procession comme dans les rites rada et les fêtes catholiques, la préservation de l'identité d'une communauté (le *lakou*) : *rara*, le travail : *konbit*, les enterrements, les morts, l'initiation : le *lave tet*, les expéditions, les prises de pouvoir magiques : *pwen*, la conservation du secret dans les société secrètes : *bizango* et *chanpwell*, etc.)

Les danses traditionnelles jouent donc un rôle fondamental eu égard à l'émergence et la création du social car elles sont des activités fonctionnelles, c'est-à-dire inscrites dans un procès collectif. Elles servent à combler un désir, satisfaire un besoin, conjurer un danger, célébrer une naissance, honorer un mort, invoquer les ancêtres, railler les vivants, évoquer l'amour, faire la guerre, ou simplement marcher au pas du militaire et j'en passe... Elles sont en outre hautement symboliques et mystiques (comme les danses rituelles), allégoriques (comme le *trèze riban*) thérapeutiques (comme celle des *hougan*, *mambo* et *hounsi*), etc. Elles sont en général non-commerciales et non-lucratives ce qui les distinguent des danses des bals, des folkloriques, des danse de spectacle et de celles dites « sociales » sans doute par abus de langage.

Faire une danse est une activité qui en dehors du fait qu'elle permet aux gens de danser ensemble, doit être planifiée, organisée, d'où l'importance des activités sociales connexes. En Haïti des expressions telles faire une danse, donner une danse, aller à une danse, font toutes référence à une cérémonie vaudou ou à un service/sacrifice offert à un *loa*. Parfois pouvoir ou vouloir danser peut exiger des prouesses de bravoure et receler de grands dangers comme nous allons le voir par la suite.

Système esclavagiste, l'émergence du créole et rôle de la danse

Deux faits sociaux importants ont contribué à la formation du peuple haïtien. L'émergence de la langue créole et la formation des musiques et des danses associées (profanes, sacrées et désacralisées). Mettre en parallèle ces deux procès peut éclairer leur problématique, aiguïser notre compréhension et nous permettre de mieux appréhender les processus de créolisation qui ont donné naissance à notre société.

Pour bien saisir l'importance de ces deux rassembleurs sociaux et faiseurs de nations, il est nécessaire de rappeler qu'après l'extermination des tainos (pratiquement achevée dès 1542), Saint-Domingue était en 1791 habités par des blancs et petits blancs (30.000), parmi ces derniers des anciens esclaves engagés, les 36 mois ; des mulâtres-métis et affranchis noirs (20.000), d'esclaves noirs (450.000). Ces esclaves noirs, des africains transplantés de force à Saint-Domingue, étaient composés des *bossales*, ceux qui étaient nés en Afrique et qui appartenaient à diverses ethnies de la côte ouest du continent, et de leurs descendants, les créoles nés par conséquent à Saint-Domingue. Ces esclaves croupissaient comme des animaux sous un régime « plantationnaire » où les maîtres mêlaient systématiquement les ethnies, règlementaient les contacts et rassemblements de manière très stricte comme le stipulait le fameux code noir. Ce faisant, ils espéraient vainement dissocier l'esclave de son passé, de son identité et prévenir toute récréation – restitution qui pourraient provoquer une prise de conscience collective et semer le germe de la révolte dans les esprits. Ainsi, le système esclavagiste ne visait pas seulement à détruire la culture et le passé de l'africain déraciné mais croyait aussi pouvoir prévenir les prises de conscience collectives capables de remettre en question les rapports « sociaux » inhumains et les faire basculer. L'esclave vivait sous un régime concentrationnaire, emprisonné sur la plantation émasculé de son humanité.

La nouvelle société s'est construite, entre autres facteurs, autour de deux processus de créolisation très différents l'un de l'autre : celui de la langue, celui des musiques et des danses.

La créolisation du français, imitations, approximations et subjugation

« La formation d'un créole met toujours en jeu l'abandon de langues ancestrales et l'adoption d'une autre langue. Mais cette adoption est particulière : les populations en question n'ont pas acquis une langue existante [...] Ce qu'elles ont appris est un lexique étranger autour duquel s'est formé une langue nouvelle, différente de celle à laquelle appartenait ce lexique dans toutes les composantes de la grammaire... »

[\[http://htl.linguist.univ-paris-diderot.fr/biennale/et06/texte%20intervenant/pdf/kihm_veronique_1.pdf\]](http://htl.linguist.univ-paris-diderot.fr/biennale/et06/texte%20intervenant/pdf/kihm_veronique_1.pdf)

Le créole est donc une langue nouvelle, distincte de la langue source où elle puise le gros de son lexique et des langues originellement parlées par la population multilingue. Mais en plus, il y a indubitablement certaines ressemblances structurelles (grammaticale) entre les créoles qu'elles soient à base de français, de portugais, d'anglais ou de néerlandais et quelques soient les langues d'origine des locuteurs. Pour expliquer ce fait, certains linguistes ont recours à l'hypothèse d'une grammaire interne, innée ou encore universelle qui serait le substrat syntaxique de toutes les créoles et qui rendrait donc compte de ces étranges similitudes.

« Pour certains auteurs, ces principes définiraient le « protolangage », faculté antérieure au langage dans l'évolution de l'espèce humaine, que l'émergence de ce dernier n'a pas supprimée, mais a relégué aux situations d'urgence où le langage complexe, entravé dans sa diversité ne marche plus » [idem]

En effet, les créoles se sont formés dans des situations contraignantes similaires : d'une part une population multilingue rassemblée sur un territoire suite à des événements traumatisants (dans notre cas la traite négrière), d'autre part un groupe étranger et dominateur (les colons français en ce qui nous concerne). « *Ceci induit par conséquent un manque de communication qui doit être comblé de manière urgente* ». [idem] Ainsi les groupes dominés n'ont pas d'autres choix que d'essayer de s'approprier la langue du groupe dominateur, la langue dominante donc, et ceci dans les conditions horribles de coercition, de servitude et de déshumanisation. Ainsi le créole rend possible, viable, fonctionnel la société fondée sur l'esclavage, la déportation et la colonisation en même temps qu'il en est l'émanation. Cette condition horrible de l'apprentissage où l'esclave n'est pas libre et est sous-humanisé expliquerait peut-être pourquoi que, de la langue source, il n'en retient que le lexique et s'en remet à une grammaire approximative spontanée-interne-innée pour la syntaxe. Cette langue créole était d'ailleurs tout autant parlée et véhiculée par les colons eux-mêmes qui ont eux aussi contribué à la forger car elle leur était indispensable pour passer les ordres, fixer les interdictions et prononcer les sentences et châtements.

« *J'ai à parler maintenant du langage qui sert à tous les nègres qui habitent la colonie française de Saint-Domingue. C'est un Français corrompu auquel on a mêlé mots espagnols francisés, et où les termes marins ont aussi trouvés leur place* » [Moreau de St Méry, 1797]

Le créole restera longtemps une langue jugulée, une sous-langue, certains dirons un patois, une déformation. Pourtant elle formait le ciment indispensable à la constitution de la société coloniale-esclavagiste. Le créole était avant tout consubstantiel à la société colonialiste. Aussi, c'est dans les langues d'origine que les esclaves sont allés puiser leur source d'inspiration pour mobiliser les leurs à la révolte. Pensons au slogan et chant révolutionnaire le plus célèbre de l'époque : *eh ! eh ! Bomba, hen, Canga bafio té...*, rapporté entre autre par Moreau de St-Mery, qui incitait les esclaves à l'insurrection générale en 1791 et qui a bien été formulé dans une langue d'origine en dépit des approximations dues peut-être à la transcription. De même, les formules d'incantations mystiques les plus puissantes étaient exprimées en langue africaine appelée *langaj* sans oublier les noms africains des *loa*, des objets rituels et des instruments sacrés, et ce en dépit du syncrétisme religieux. En revanche, les chansons d'amour à succès tel « *Lisette quitté la plaine* » qui représentait l'un des purs produits de la culture coloniale était en langue créole. Bien sur le créole a aussi permis aux esclaves de communiquer entre eux et notamment pour se rebeller, néanmoins, il faudra des luttes terribles et l'avènement des indépendances pour que les créoles puissent prendre leur autonomie s'affranchir et sortir du carcan colonial, s'affirmer, accéder à l'écriture et être reconnus comme langues à part entière. Lutte qui d'ailleurs n'est pas encore tout à fait terminée.

Créolisation des musiques et des danses, récréations et résistances

Si la créolisation linguistique a donné naissance à une nouvelle langue drapée du lexique de la langue du colonisateur et rendait par conséquent possible, viable et fonctionnel le système esclavagiste et colonial lui-même ; le développement des danses (et simultanément des musiques) n'a pas suivi le même schéma et n'a pas contribué à conforter le système colonial. Bien au contraire, les danses ont été un

facteur important qui contrecarrait les desseins des maîtres dans la mesure où elles permettaient aux esclaves Saint-Dominguais de conquérir un espace de liberté, un lieu de récréation, de récréation, de restitution de la mémoire, de marronnage, de rencontres, de révolte, de conspirations et finalement de révolution.

Les pratiques de danses, bien sûr extrêmement réglementées par les maîtres, n'ont pas pu être complètement éliminées par eux car bien vite le colon se rendit compte qu'il ne pouvait pas définitivement les interdire sous peine d'entraîner une baisse de la productivité, une augmentation des suicides et des rébellions. Au sujet de la passion des esclaves pour la danse, Moreau de St Mery nous apprend :

« Amenés de toutes les parties d'Afrique dans nos colonies, dont le climat est analogue au leur, les nègres y apportent et y conservent leur penchant pour la danse, penchant si puissant, que le nègre le plus fatigué par le travail, trouve toujours des forces pour danser et même pour aller à plusieurs lieux pour satisfaire ce désir » : [De la danse page 37]

A un autre endroit il fait la remarque suivante :

« La danse chez les peuples civilisés [lisez les blancs] est assujettie [...] aux caprices de la mode ; tandis que les peuples simples et sauvages [comprenez les esclaves], conservent une danse, en quelque sorte invariable. » [De la danse page 7]

Ainsi, les danses des nègres puisqu'invariables, contribuaient à perpétuer les coutumes et étaient donc la mémoire vivante des communautés. Ceci explique l'origine de cette passion des « nègres » car les danses (et les musiques) étaient les moyens les plus puissants qu'ils détenaient pour ne pas sombrer dans l'infrahumain et le suicide collectif, pour conserver son esprit, préserver son identité, cultiver sa mémoire et maintenir un lien avec une humanité dont les maîtres voulaient lui interdire l'accès. Ainsi s'éclaire la double stratégie des colons car non contents de mêler les nations entre elles afin d'éradiquer les langues ; ils interdisaient sévèrement d'une part la pratique des danses vaudous (*yanvalou, mayi, nago* et le *petwo* surtout) jugées subversives et dangereuses d'autant plus qu'elles donnaient prétexte à des rassemblements de nuit où l'esclave pouvait ourdir toutes sortes de complot et planifier des insurrections (pensons à *Boua Kayma*), et d'autre part, ils forçaient les esclaves (surtout les domestiques des villes) à apprendre les danses des blancs (menuet, contredanse, sarabande...) jugées inoffensives et qui en plus avaient des fonctions ouvertement libidinales.

Mais la problématique était encore plus complexe. S'il est clair que les langues d'origine ne pouvaient guère survivre à ce tour de Babél artificiel et coercitif, il n'en était pas de même pour la danse et la musique. Cette dernière, parce qu'étant elle-même dépourvue de signifiés et ne nécessitant pas par conséquent de traducteurs ni d'interprètes, transgressait facilement la barrière des langues divergentes et prenait à défaut les tentatives d'atomisation et de pulvérisation des esclaves caractéristique du régime concentrationnaire.

« *La musique nous amène donc à la limite du système de signe. Voilà un système de différences qui n'est pas un système qui **veut dire**, comme c'est le cas pour la plupart des structures du langage verbal* » [Julia Kristeva, *Le langage cet inconnu*, Point p. 306.

La langue est un système de signes. Chaque signe est à la fois un signifiant et un signifié. La musique est un système où signifiant et signifiés sont équivalents. Pour communiquer on se sert de la langue, la musique est faite pour émouvoir et pénétrer directement le cerveau pourrait-on simplifier.

« *Nonobstant le fait qu'ils étaient de sources ethniques différentes inégalement réparties [...] les esclaves vont à travers leurs danses, tenter de reconstituer et préserver leur Afrique en miniature et ce, en dépit des interdictions* » (Gabriel Entiope, *Nègres danses et résistance..p55*)

La danse contribuait donc non seulement à préserver le social mais encore offrait une résistance à la puissance colonisatrice aliénante et ouvrait une passerelle à l'émergence d'une nouvelle société de liberté et d'indépendance.

Brassage, métissage et préservation ; stratégie de la créolisation des danses

Le développement et la créolisation des danses des esclaves ce sont réalisés suivant deux axes, l'une horizontale, l'autre verticale.

Sur l'axe horizontal inter-ethnique, les « *nanchon* » ont tacitement et spontanément procédé à une répartition des tâches et une redistribution des fonctions, c'est-à-dire ont opéré un véritable brassage.

« *Les musiques religieuses sont associées aux ethnies du groupe guinéen, (fon, ewe, yoruba, nago), tandis que les ethnies du groupe bantou (fang, lunda, bassango, bassa...) assument les fonctions de divertissement. [...] En fait, chaque nation s'en remet à une autre pour les fonctions auxquelles elle accepte de renoncer.* »

[Claude Carré, *Les musiques coutumières haïtiennes*, <http://claudecarre.com/publication.php>]

Sur l'axe vertical (celui des rapports maîtres-affranchis-esclaves), les esclaves ont eu recours aux métissages. Là, il s'agissait d'emprunter les traits des danses et musiques du maître sans toutefois renoncer à ce qui constituait le noyau de leur culture. Il est clair que l'esclave en imitant les danses du maître (qu'il passait régulièrement en dérision d'ailleurs) ne se dénaturait pas, ne s'aliénait pas. A la vérité, en transcrivant les danses et musiques du maître dans son propre langage gestuel et musical et en les réappropriant dans son propre système de référence, il triomphait du coup de l'assimilation, gardait son identité, préservait son humanité et pouvait donc poursuivre la résistance, et ceci là même où le maître tentait de le piéger et essayait de dissoudre son identité. Un phénomène similaire a été observé sur le plan religieux où l'esclave conservait la force de ses croyances à travers le syncrétisme qui associaient un dieu africain au saint catholique alors que le code noir lui interdisait la pratique des religions d'origine.

Fonctionnalité des danses traditionnelles, construction permanente du social

Je l'ai dit au début de cette conférence, les danses traditionnelles accompagnent l'haïtien dans son quotidien, dans ses joies et ses peines et façonnent le cycle des festivités annuelles. Le vaudou est une religion dansée qui préserve en une sorte de fédération mystique, la mémoire des africains, les turpitudes des esclaves, les luttes des créoles pour l'indépendance, la liberté et leur survie. Ainsi, les danses (et musiques) traditionnelles ont non seulement joué un rôle de premier plan dans la formation même de notre société et de notre nation mais elles continuent à recréer notre histoire, à nous rendre l'espoir qui parfois semble vacillant, à modeler notre présent et à rythmer nos cycles de vie.

Malheureusement je n'ai pu qu'effleurer un sujet aussi passionnant. Je me suis aujourd'hui attardé sur l'aspect historique de la problématique. La comparaison danses/musiques versus langue créole a été, je pense, la clé qui m'a permis de mettre en relief la spécificité du sujet et de dégager en quoi les danses traditionnelles sont réellement un facteur important de construction du social.

Sur mon site www.claudecarre.com, à la page publication, vous trouverez deux autres textes intéressants contenant beaucoup d'éléments qui n'ont pas été abordés ici. En particulier j'ai : une analyse détaillée des fonctions des danses traditionnelles et aussi non traditionnelles, une tentative d'explication de la structure interne des danses coutumières en rapport avec la musique qui leur est associée, une classification, historique, et description des principales danses et bien d'autres points encore...

Je vous remercie de votre attention, j'attends vos questions ou commentaires

Dans cette intervention, il est question d'abord de circonscrire l'étendue du sujet (les danses traditionnelles comme facteur de construction du social) qui est ramené à une approche historique.

Après avoir précisé l'idée du social et de sa construction et positionner la danse elle-même comme un fait social, l'intervention relève, à travers une confrontation langue créole versus danses et musiques traditionnelles, le rôle important et vital que ces dernières ont joué dans l'avènement de la liberté des esclaves et la défaite du régime colonial de Saint-Domingue.

Elle montre en outre comment ses pratiques sociales et artistiques continuent à fabriquer le social des haïtiens en les accompagnant dans les moments difficiles, en les aidant dans les épreuves, en réglant le cycle des festivités et événements, et en les permettant de garder un espoir qui très souvent semble vaciller dangereusement.